

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026 <i>Rapporteuse : Madame Christelle DELOISON</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 128</p>
--	--	------------------------------------

Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour des missions temporaires

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Christelle DELOISON,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 452-44 relatif à la faculté pour les centres de gestion de mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent afin d'assurer des missions temporaires,

VU les dispositions du Code général de la fonction publique relatives au recrutement d'agents contractuels pour répondre à des besoins temporaires, assurer le remplacement momentané d'agents absents ou pourvoir temporairement un emploi vacant,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la continuité et la qualité du service public communautaire en cas d'absence, de vacance temporaire d'emploi, d'accroissement ponctuel d'activité ou de difficulté de recrutement sur certains métiers,

CONSIDÉRANT que le service Missions temporaires du CIG constitue un dispositif permettant de mobiliser rapidement des agents de catégories B et C, tout en confiant au CIG leur recrutement et leur gestion administrative,

CONSIDÉRANT la convention de mise à disposition relative à la mise à disposition d'agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour des missions temporaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition, ci-annexée, proposée par le CIG de la Grande Couronne,

AUTORISE le Président de la CAESE à signer la présente convention et tout acte y afférent,

PRÉCISE que chaque mise à disposition interviendra en fonction des besoins des services, dans le respect des stipulations de la convention et sur la base des journées de travail effectivement accomplies,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire, au chapitre et à l'article appropriés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonie est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Secrétaire,



Fabrice JAOUEN

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le

05 OCT. 2026

et sa publication le

05 OCT. 2026